



arbres

Supplément à ARBRES INFOS n°25
Association Ried Bruche pour le
Respect de l'Environnement près de
Strasbourg

L'aéroport demain

Février 2004



**Bulletin d'Informations d'ARBRES, membre de l'Union Fédérale
contre les Nuisances de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim**

AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

- EXTENSION DE L'AÉROPORT
- ALLONGEMENT DE LA PISTE
- DOUBLEMENT DU TRAFIC
- PARKING POUR BOEING 747 (déjà réalisé en 2003)

Les projets de la CCI sont toujours aussi « pharaoniques »

ET PENDANT CE TEMPS LA PLUPART DES COMMUNES ONT APPROUVÉ:

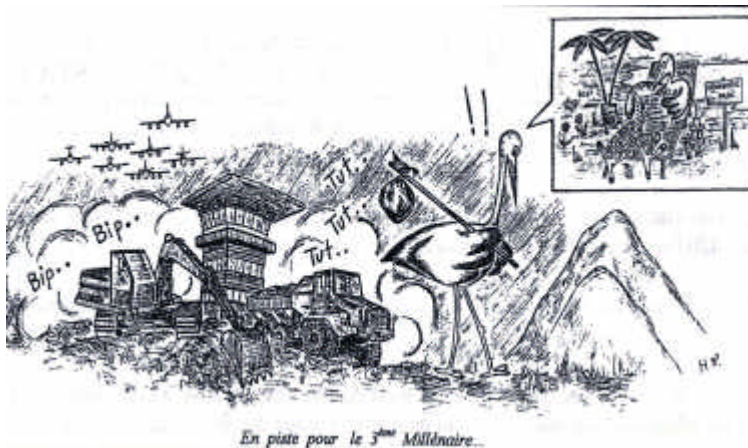
- le Nouveau Plan d'Exposition au Bruit (PEB) qui laisse la possibilité aux communes de continuer à construire au plus près de l'aéroport et sous les cônes de décollage et d'atterrissage des avions.

- le nouveau Plan de Gêne Sonore (PGS) qui ne comprend que 59 habitations reconnues comme subissant la gêne du bruit des avions. Moins que l'ancien PGS de 1999.

Ces nouveaux PEB et PGS sont établis sur les hypothèses d'un allongement de la piste, d'une extension de l'aéroport et du doublement du trafic.

LA CONTRADICTION EST DONC TOTALE: ON NE PEUT PAS A LA FOIS ACCEPTER L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT ET AUTORISER A CONSTRUIRE LE PLUS PRES POSSIBLE!

FACE A UNE TELLE INCONSCIENCE ET POUR ÉVITER LE GASPILLAGE DES FONDS PUBLICS, CHACUN DEVRA DONNER SON AVIS LORSQUE LE PEB SERA SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE AU 2ème TRIMESTRE 2004. DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DEVRONT ÊTRE MENÉES !



Lettre ouverte

A Madame ou Monsieur le Maire, Conseiller Général ou Conseiller Régional,

Vous avez approuvé le nouveau **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** et le nouveau **Plan de Gêne Sonore (PGS)** de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Les valeurs de l'indice de mesure du bruit retenu pour établir ces documents ont pour conséquences:

- d'une part, pour le PEB d'autoriser les constructions dans des zones très proches de l'aéroport ou situées sous les cônes d'atterrissage et de décollage des avions;
- d'autre part, pour le PGS de limiter son périmètre en tout et pour tout à **59 habitations** reconnues comme subissant une gêne par le bruit des avions.

Ces documents ont été établis sur la base des hypothèses que vous avez approuvées en 2001 pour l'Avant-projet de Plan Masse de l'aéroport et notamment **l'hypothèse d'un allongement de la piste à 3000 mètres, d'un agrandissement de la zone aéroportuaire et du doublement du trafic d'ici 15 ans.**

N'est-il pas fondamentalement incohérent de vouloir continuer à urbaniser au plus près de l'aéroport tout en approuvant l'agrandissement de cet aéroport et l'allongement de sa piste ? Ne trouvez-vous pas grotesque le périmètre retenu **par le PGS qui n'inclut que 59 habitations subissant une gêne due au bruit des avions ?**

Vous ne pouvez ignorer que l'agrandissement de l'aéroport et l'allongement de la piste constituent les fondements de la politique suivie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et par la Direction de l'aéroport pour leurs ambitions de développement démesuré de cet aéroport.

Un tel développement ne se justifie pas. La vocation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim est de desservir les grandes villes d'Europe et du Bassin méditerranéen conformément aux engagements pris lors de la rédaction du Livre Blanc.

Avec la réalisation du TGV-EST en 2007 et, par la suite, sa jonction avec l'ICE allemand (projet retenu comme prioritaire par les gouvernements français et allemand), les Strasbourgeois et Alsaciens amateurs de destinations lointaines pourront rejoindre aisément les grands aéroports intercontinentaux de Francfort ou de Roissy.

Vouloir, dans ces conditions, réaliser des liaisons long-courriers au départ d'Entzheim ne constitue aucunement une nécessité d'autant plus qu'il existe déjà, à moins de **50 kilomètres de Strasbourg, 2 aéroports** (Lahr et Söllingen) disposant chacun d'une piste de 3300 mètres pouvant accueillir des vols charters.

Nous vous demandons instamment d'adopter et de rendre publique une position claire et définitive refusant tout allongement de la piste de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

Souhaitant vivement votre réponse qui traduira votre sens des responsabilités, nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, Conseiller Général, Conseiller Régional, l'expression de nos salutations distinguées.

NB: Cette lettre ne concerne ni Mme le Maire d'Altorf ni M. le Maire de Duttlenheim, les seules communes ayant voté contre le PEB, ainsi que les élus qui se sont prononcés de la même manière.

Ryanair: La CCI et la CUS désavouées par la Justice !

Et de deux! Après le Tribunal Administratif de Strasbourg, c'est la Cour Administrative d'Appel de Nancy qui vient de déclarer illégales les subventions à Ryanair.

Les élus communautaires du groupe majoritaire, qui ont voté le 28 mars 2003 une subvention de 420.000 € à Ryanair, sont désavoués par la justice.

Il apparaît que, pour la deuxième fois, la délibération de la CUS est mise à mal par l'autorité judiciaire.

C'est donc à juste titre que l'UFNASE s'est opposée dès le début à cette décision, dans la mesure où elle constituait manifestement un mauvais usage des fonds publics.